



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un Consultant pour l'organisation et l'exécution d'une campagne de mesures de déflexion sur le réseau routier classé.

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal « l' AS » en date du 22 décembre 2022.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu des ressources du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la sélection d'un Consultant pour l'organisation et l'exécution d'une campagne de mesures de déflexion sur le réseau routier classé.
3. Les prestations attendues du Consultant consistent à :
 - organiser et exécuter une campagne de mesure de déflexion sur le réseau routier classé;
 - déterminer et évaluer un programme économique prioritaire de travaux de réhabilitation, d'entretien périodique et d'entretien courant pour la sauvegarde et la maintenance du réseau ausculté ;
 - procéder, à partir des résultats de la campagne de mesures de déflexions et des données déjà existantes (résultats de campagnes d'Inspections Sommaires et de Comptages de trafic) à la caractérisation des différents niveaux de services des sections concernées et à la détermination des travaux d'amélioration du niveau de service afin de disposer des éléments d'évaluation des interventions nécessaires pour la sauvegarde des tronçons concernés.
4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL invite les candidats éligibles et intéressés, à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :
 - a) une description brève des activités, des domaines d'intervention et du nombre d'années d'expérience du cabinet ;
 - b) les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues ;
 - c) l'organisation technique et managériale du cabinet ;
 - d) une description des qualifications générales du personnel proposé pour la mission.

Les candidats peuvent se mettre en association pour augmenter leur chance de qualification.

5. Une liste restreinte de bureaux d'études ou firmes, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût) », conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal et sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après :

- **Qualifications générales** noté sur **15 points** :

Nombre d'années d'expérience générale du cabinet (N) noté sur **05 points**

- N supérieur ou égal à 10 ans = 05 points ;
- N entre 5 et 10 ans = 02 points ;
- N inférieur ou égal à 05 ans = 00 point.

Expérience générale notée sur **10 points** :

avoir réalisé au cours des dix (**10**) dernières années (à partir de 2012) au moins deux (**02**) prestations d'études routières: (notée sur **10 points** ; soit cinq (**5**) points par mission)

- **Expérience en missions similaires** noté sur **40 points** :

avoir réalisé, trois (03) prestations de campagne de mesures de déflexion sur un réseau routier revêtu (au moins un linéaire de 3000km) et une (01) prestation de contrôle et surveillance de travaux d'entretien routier au cours des dix (**10**) dernières années (à partir de 2012), (notée sur **40 points** ; soit dix (**10**) points par mission)

- **Organisation technique et managériale** noté sur **20 points** :

Approche technique et méthodologie	10 points
Plan de travail	5 points
Organisation et personnel	5 points

- **Qualifications du personnel permanent** du candidat **noté sur 25 points** : le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts suivants :

- ✓ Un Ingénieur routier, chef de mission **noté sur 10 points** : titulaire d'un diplôme d'ingénieur Génie civil ou équivalent (05 points) disposant d'au moins quinze (15) années d'expérience générale (05 points).
- ✓ Trois Techniciens Supérieurs en génie civil **noté sur 05 points** chacun : titulaire d'un diplôme de TS Génie Civil ou de Travaux Publics ou équivalent (02 points) qui devra justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans dans les prestations d'auscultation de chaussées (03 points).

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants :
Du lundi au vendredi de 9 H 00 à 17 H et auprès de :
rndour@ageroute.sn ; asall@ageroute.sn ; tbafei@ageroute.sn
7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SÉNÉGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le 18 avril 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT) et porter expressément la mention « **Sélection d'un Consultant pour l'organisation et l'exécution d'une campagne de mesures de déflexion sur le réseau routier classé** ».

AGEROUTE SENEGAL,
Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar-Sénégal
Tel: (221) 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général